



## **Charte du membre actif**

Bienvenue dans l'équipe des membres actifs de l'APGL !

Vous vous engagez dans la défense des familles homoparentales et l'entraide associative.

Vous allez organiser des rencontres conviviales et des échanges entre adhérents. Votre énergie, votre temps, vos connaissances et votre expérience vont permettre à des familles et futures familles de cheminer vers et dans la parentalité en se battant face à l'adversité que leur impose encore les blocages de notre société. A ce titre, vous allez représenter l'APGL et ses combats.

Pour mener à bien votre mission et offrir un accompagnement sérieux et efficace, vous devez respecter en toutes circonstances les principes et valeurs de cette charte.

### **Être membre actif à l'APGL**

Le bénévolat repose sur votre énergie, le temps que vous pouvez donner. Vous allez représenter l'APGL dans les événements extérieurs. Vous n'êtes plus que des parents ou futurs parents forts de votre parcours et votre expérience mais des représentants qui portent des valeurs et un message officiel.

### **Accueillir sans juger**

A l'APGL, nous accompagnons tous les projets parentaux. Vous avez peut-être votre opinion sur certains choix, certaines pratiques, mais l'association repose sur le non-jugement, le respect de toutes et tous, garantissant de défendre toutes les familles homoparentales.

Pour la sérénité de toutes et tous, la confidentialité est incontournable.

## **Alimenter les réflexions des familles sans décider à leur place**

Tous les projets parentaux se valent à l'APGL. Aucun ne doit être présenté comme une impasse ou meilleur qu'un autre. Informer en exposant tous les aspects du sujet (difficultés, opportunités, ...) permet aux adhérent.es de prendre leur décision en toute connaissance de cause. Les adhérent.es viennent à l'APGL pour être informé.es, pas qu'on leur impose un modèle familial.

En outre, l'APGL n'a pas vocation à cautionner ou privilégier un organisme ni un professionnel du droit ou de la santé.

## **Orienter les familles vers un contact national dès que c'est nécessaire**

L'APGL met à votre disposition des ressources et des contacts au niveau national qui pourront poursuivre l'accompagnement des adhérent.e.s. Interrogez-les, échangez avec eux et donnez leur contact aux adhérent.e.s dès que cela est pertinent.

Certains modes de conception sont actuellement non-autorisés et punis par la loi en France. Chaque membre actif, en le rappelant, délivre ainsi toute l'information pour un choix éclairé des adhérent.es. En cas de question de droit, contactez la commission juridique.

## **Partager et échanger avec les autres membres actifs**

Le partage d'information et d'expérience au sein de l'association sont fondamentaux. Ils nourrissent les décisions des adhérent.e.s et alimentent les réflexions et actions des responsables régionaux et nationaux. Si vous êtes acteurs ou témoins d'une discrimination, de bonnes pratiques ou d'initiatives intéressantes, prévenez le responsable de l'antenne, la commission ou le référent adéquat.

## **Participer à la vie de l'association**

Des réunions et séminaires sont organisés par le bureau national. Elles permettent aux membres d'actifs d'être informés des dernières actualités politiques, juridiques et réglementaires.

Pour connaître les prochaines sessions, contactez le secrétariat [secretariat@apgl.fr](mailto:secretariat@apgl.fr)

**Tous les contacts nationaux, des commissions (juridique, politique, recherche, formation), des référents nationaux (adoption, coparentalité, ex-hétéro, GPA, PMA, transparentalité)**

-> [www.apgl.fr/info-association](http://www.apgl.fr/info-association)

Pour toute question concernant cette charte, écrivez à [secretariat@apgl.fr](mailto:secretariat@apgl.fr)